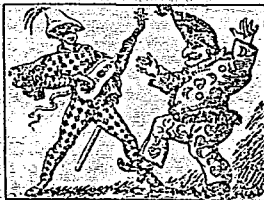


# FANTASQUE

Publié hebdomadairement par { N. AUBIN, Editeur & } Résidence, N. 177, r. St. Vallier.  
{ A. JACQUES, Imprimeur }

## CONDITIONS.

Ce journal rédigé par un Flâneur paraît autant que possible chaque Samedi. Le prix en est de quatre sous par exemplaire. L'abonnement est de 15 sous par mois. Le bureau éditorial du Flâneur est établi en toutes les promenades, rues et places publiques. On y trouve l'éditeur lorsqu'il y est. No admittance except on business.



## ANNONCES.

Comme nous vivons dans le siècle des progrès et de la réforme, le Flâneur, désirant montrer l'exemple en encourageant les talents, paiera toute annonce digne de figurer dans ses pages, à raison de 1 sous la ligne. Toutes communications etc. pourront être laissées chez R. DEVERRY où, l'on peut, entre autres raffranchissements, acheter le Fantastique.

*Je n'obéis ni ne commande à personne, je vais où je veux, je fais ce qui me plaît, je vis comme je peux et je meurs quand il le faut.*

VOL. I.]

QUEBEC, 8 SEPTEMBRE 1838.

[No. 32.]

## Boîte de Pandore.

MR. L'ÉDITEUR, — Le *Canadien* du 31 écoulé contient une communication signée "UN CANADIEN," dans laquelle l'auteur, sous le prétexte de donner d'utiles avis sur l'aspect que présente l'Almanach à la liste des membres des professions libérales, prend cette occasion de se répandre en de lugubres lamentations et de jeter du ridicule sur quelques jeunes gens qui se voient à l'étude du droit. Tout cela, monsieur l'éditeur, peut vous être fort indifférent, aussi n'aurez-vous probablement point pris la peine de parcourir l'épître dont je vous entretiens aujourd'hui. Je n'aurais point moi-même réclamé une petite place dans votre journal si quelques circonstances qui se rattachent à la communication en question ne l'avaient placée, elle com me son auteur, un peu dans votre domaine.

Venons d'abord à l'auteur qui signe UN CANADIEN et voyons s'il est bien exempt des reproches qu'il fait à la majorité de ses confrères. Il est apparent par deux petites lettres publiées subséquemment dans le même journal que l'auteur ne veut point donner son nom et se contente de continuer sur un ton plaisant une altercation que l'une des parties y concernées, au moins, voudrait apparemment rendre un peu plus sérieuse. En ma qualité d'étudiant, et quoique non compris particulièrement dans l'attaque, j'ai cru qu'il ne serait point inutile de chercher quelques renseignements et de jeter quelque jour sur l'auteur de la communication afin de montrer à mes camarades et celui qui veut leur faire la leçon est beaucoup plus digne de mépris que de haine.

Je vous avertis, Mr. l'Éditeur, que dans le cas où mes conjectures et mes assertions se trouveraient erronées, loin de vouloir imiter l'exemple d'UN CANADIEN, je n'aurais nulle objection à donner mon nom au véritable auteur de la communication en question car je ne vois nulle honte à offrir une honorable excuse tandis que je ne sais rien de plus vil que de jeter le blâme ou le ridicule sous le voile de l'anonyme. Je vous dirai donc que, d'après les indices que j'ai pu suivre, je crois avoir découvert quel est celui qui ose se signer UN CANADIEN et, à moins que l'individu que je prétends accuser ne nie formellement, mes remarques... au fait je vous dirai même que s'il le niait je garderais encore quelque doute.

Dans le commencement de sa lettre UN CANADIEN se récrie sur l'état actuel du barreau,